

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 15 juin 2015 portant dissolution de la brigade territoriale  
de Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron)**

NOR : INTJ1513299A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Saint-Chély-d'Aubrac est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale d'Espalion est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Espalion exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*  
P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION FUTURE
Saint-Chély-d'Aubrac	<b>Castelnau-de-Mandailles</b> <b>Condom-d'Aubrac</b> <b>Saint-Chély-d'Aubrac</b>	<b>(Dissolution)</b>
Espalion	Bessuéjols Campuac Coubisou Espalion Estaing Lassouts Le Cayrol Le Nayrac Saint-Côme-d'Olt Sébrazac Villecomtal	Bessuéjols Campuac <b>Castelnau-de-Mandailles</b> <b>Condom-d'Aubrac</b> Coubisou Espalion Estaing Lassouts Le Cayrol Le Nayrac <b>Saint-Chély-d'Aubrac</b> Saint-Côme-d'Olt Sébrazac Villecomtal